

Public Concerné

La formation agréée des élus CSE et CSSCT en SSCT concerne les membres du Comité Social et Économique (CSE) nouvellement élus, le chef d'établissement, le service RH et le responsable sécurité de l'entreprise.

Prérequis

Il est nécessaire de savoir communiquer en Français (parler, lire, écrire).

Objectifs

La formation agréée des élus CSE et CSSCT en SSCT permet d'atteindre les objectifs suivants :

- Définir et maîtriser les attributions (y compris consultatives et informatives) et les moyens d'actions des membres du CSE en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- Connaître et distinguer les rôles, missions et responsabilités en matière de prévention des différents acteurs internes et externes à l'entreprise
- Participer à la démarche globale de prévention des risques professionnels
- Être acteur du changement dans l'entreprise dans une démarche d'amélioration des conditions de travail
- Définir un Accident de Trajet, de Mission, de Travail, une maladie professionnelle
- Être capable d'utiliser les outils nécessaires lors des analyses de postes de travail, des enquêtes pour accidents de travail et/ou maladies professionnelles
- Connaître les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvre

Durée et Nombre de stagiaires

La durée de la formation est de 5 jours si le nombre de salariés de votre site ou de votre entreprise est supérieur à 300 salariés, **soit 35 heures** pour un groupe de 1 à 12 stagiaires maximum.

Lieu de la Formation et Planification de date(s)

La formation agréée des élus CSE et CSSCT en SSCT peut avoir lieu sur votre site en intra à la date qui vous conviendra. Nous pouvons aussi vous recevoir en inter, au sein de l'un de nos centres (nous consulter pour obtenir le planning Inter).

Contenu de la Formation

La cession commence par une présentation de la formation SSCT des représentants du personnel au CSE ainsi qu'un tour de table des participants. Elle s'appuie ensuite sur différentes thématiques tout au long des 5 jours :

Maîtriser le fonctionnement, les attributions, les moyens du CSE et de la CSSCT en matière de santé-sécurité

- Les attributions du CSE dans les entreprises de 11 à 49 salariés
- Les attributions du CSE dans les entreprises de 50 salariés et plus : modalités d'exercice, consultations et informations, données SSCT de la BDES, différents droits d'alerte
- Les règles de mise en place d'un CSE : composition, élection, mandat, modalités électorales, représentant de proximité, CSE interentreprises, suppression du CSE

- Les moyens accordés aux membres du CSE : heures de délégation, déplacement et circulation, affichage, formation
- Les dispositions particulières pour les entreprises de moins de 50 salariés : fonctionnement, local, réunions
- Les dispositions particulières pour les entreprises de 50 salariés et plus : fonctionnement, local, réunions, règlement intérieur du CSE
- Le fonctionnement des réunions du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés : ordre du jour, délibérations, procès-verbal, membres présents
- Les commissions des CSE des entreprises de 300 salariés et plus : fonctionnement de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail
- La subvention de fonctionnement
- Le recours aux experts du CSE
- Les dispositions concernant les CSE centraux et les CSE d'établissements
- La protection des représentants du personnel et l'obligation de discrétion
- Cas pratique : Élaboration d'un ordre du jour de réunion, réunion de CSE fictive, procès-verbal

Connaître les responsabilités relatives à la santé et la sécurité au travail

- Le civil, le pénal, la faute inexcusable, le délit d'entrave
- La délégation de pouvoir

Identifier les acteurs de la prévention internes et externes à l'entreprise

- Cas pratique : Le rôle des acteurs de la prévention

Assimiler les règles liées à la santé, la sécurité et les conditions de travail dans le Code du travail

- Les obligations de l'employeur et des salariés
- Le droit d'alerte et de retrait des travailleurs
- Les formations obligatoires en santé, sécurité
- Les dispositions relatives à certains travailleurs

Comprendre les documents mis à disposition du CSE ou auxquels il contribue

- Le rapport et programme annuel SSCT
- Les registres et les documents relatifs à la SSCT
- Le document unique d'évaluation des risques (DUER)
- Mise en situation : Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)

Savoir identifier les facteurs de risques professionnels et participer à la démarche de prévention de l'entreprise

- Les grandes familles de risques et mesures de prévention (incendie, chute, TMS, etc.)
- Cas pratique : proposer des actions de prévention en fonction du risque présenté
- Les risques psychosociaux et le harcèlement
- Quiz sur les risques psychosociaux et le harcèlement

Connaître les missions du CSE en matière de SSCT et savoir les mettre en œuvres

- La promotion de la prévention : Jeu de rôle : construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- L'inspection des lieux de travail : Réalisation d'une visite des lieux de travail sur site
- L'analyse des situations de travail et l'étude ergonomique des postes de travail : Exercices d'identification des risques sur le poste de travail et définition des mesures de prévention
- Les enquêtes en cas d'accident du travail ou de maladies professionnelles : Exercices d'analyses des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes

La formation agréée des élus CSE et CSSCT en SSCT se conclut avec un tour de table, une évaluation de la formation, des échanges sur l'atteinte des objectifs, les axes d'amélioration et les suggestions.

Différents **cas pratiques, quiz, exercices, jeux de rôle** sont utilisés pendant la formation tels que :

- Travail en groupe et sous-groupes selon les attentes des participants et les besoins détectés par le formateur.
- Élaboration d'un ordre du jour de réunion, réunion de CSE fictive, procès-verbal
- Le rôle des acteurs de la prévention
- Revue et exploitation de la documentation SSCT de l'entreprise (si fournie)
- Proposer des actions de prévention en fonction du risque présenté
- Quiz sur les risques psychosociaux et le harcèlement
- Jeu de rôle : construction des grandes lignes d'un projet à présenter en public
- Réalisation d'une visite des lieux de travail sur site
- Exercices d'identification des risques sur le poste de travail et définition des mesures de prévention
- Exercices d'analyses des accidents du travail par la méthode de l'arbre des causes

SYNTHESE

Équipe Pédagogique - Qualification des Intervenants

L'équipe pédagogique proposant le contenu sont des formateurs préventeurs spécialistes de la formation des Membres du CSE-SSCT. Ils bénéficient d'une expérience supérieure à 5 ans.

Ces formateurs CSE-CSSCT sont présents sur la liste de formateurs CSE-CSSCT, transmise chaque année à la DIRECCTE, pour le contrôle de notre agrément à délivrer les formations des Membres du CSE-CSSCT au national.

Le responsable pédagogique est Bruno LAKAL.

Moyens Pédagogiques

Des moyens pédagogiques variés sont utilisés tout au long des 5 jours de formation avec l'utilisation de moyens audiovisuels appropriés (films, PowerPoint...), une méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues, la préparation au contrôle des connaissances au moyen d'exercices ainsi que le contrôle des connaissances effectué en fin de stage.

Modalités de mise en œuvre

L'intervenant FLOBEL s'attachera le plus possible à illustrer ses propos, en utilisant des cas concrets en rapport avec l'activité de la société et en exploitant des cas pratiques types, sur ces différents aspects juridiques.

Il mettra à disposition des stagiaires, une base de documentation nécessaire à l'exercice de la mission du CSE-CSSCT.

Évaluation des connaissances

Une évaluation théorique (QCM) est effectuée en fin de session

Sanction

Une attestation de fin de formation est délivrée par FLOBEL, Organisme National de Formation agréé par la DIRECCTE (DRIEETS) et par la Préfecture de la Région d'Île-de-France (par arrêté préfectoral du 08 juin 2012), pour la formation en Santé, Sécurité et Conditions de travail des membres de Comité Social et Économique, de CSSCT et de CHSCT, sur tout le territoire national.